

20 Endettement des agents non financiers

À la fin de l'année 2016, l'**endettement** des **agents non financiers** (ANF) **résidents** s'établit à 4 997,0 Md€, en hausse de 3,7 % sur l'année, après + 3,9 % en 2015. La dette des administrations publiques et celle des sociétés non financières augmentent moins fortement en 2016 qu'en 2015 (respectivement + 2,3 % après + 3,0 % et + 5,5 % après + 5,7 %). En revanche, la dette des ménages – y compris les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) – accélère (+ 3,9 % après + 3,2 % en 2015). Exprimé en proportion du PIB, le **ratio d'endettement** des ménages et celui des administrations publiques (APU) continuent de croître, + 1,0 point à 56,9 % pour le premier et + 0,7 point à 96,3 % pour le second. Parallèlement, celui des sociétés non financières (SNF) s'accroît de 2,5 points pour s'établir à 71,3 %.

S'agissant des formes d'**endettement** des SNF, la croissance de l'encours de crédits obtenus auprès des institutions financières reste soutenue (+ 4,5 % après + 4,8 % en 2015), mais cette hausse est plus modérée que celles des **titres de créance**. Les grandes entreprises continuent de

privilégier les financements de marché (+ 7,3 % en 2015 et 2016). Cette progression concerne les titres de long terme, dont l'encours croît de 7,7 % (après + 6,9 %), alors que l'encours des titres de court terme marque le pas (+ 1,4 % après + 14,1 %). Au total, la part des titres de créance émis par les SNF dans leur endettement total augmente en 2016 (37,5 % contre 36,9 % en 2015).

Le **taux de croissance annuel** des crédits aux ménages progresse : + 3,9 % après + 3,2 % en 2015. Il progresse comme leur endettement lequel est entièrement constitué par les crédits auprès des institutions financières. L'environnement de taux bas favorise la progression des transactions immobilières, financée principalement sous forme de crédits par les ménages.

L'endettement bancaire des administrations publiques (APU) diminue de – 1,6 %. Parallèlement, la hausse de l'encours des titres de créances à long terme qu'elles émettent ralentit (+ 4,2 % en 2016 après + 4,9 % en 2015). Les APU poursuivent leurs remboursements nets de titres de créance à court terme dont l'encours baisse de – 5,8 %, après – 9,4 % en 2015. ■

Définitions

Les **agents non financiers résidents** sont répartis en trois secteurs : les ménages et les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), les sociétés non financières (SNF) et les administrations publiques (APU), ces dernières regroupant l'État, les organismes divers d'administration centrale, les collectivités locales et les organismes de sécurité sociale.

Il s'agit ici d'un agrégat large de l'**endettement** des agents non financiers résidents, englobant l'ensemble des engagements contractés sous forme d'emprunts auprès des institutions financières (institutions financières monétaires et autres intermédiaires financiers), résidentes et non résidentes, et sous forme de **titres de créance** émis sur les marchés de capitaux, en France comme à l'étranger. Les encours de titres de créance sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Pour les APU, c'est l'encours de la dette notifiée par la France à la Commission européenne (dite « dette de Maastricht ») qui est présenté. La dette de Maastricht est consolidée : les dettes entre sous-secteurs des APU en sont exclues. Ici, la présentation ne comprend ni les prêts entre agents non financiers résidents, ni les crédits commerciaux, ni les prêts entre affiliés. Les financements par émissions d'actions n'apparaissent pas non plus dans cette présentation, car ils ne constituent pas une dette mais un droit de propriété.

Le **taux de croissance annuel** en pourcentage de l'année N rapporte le flux de l'année N à l'encours observé à la fin de l'année N-1.

Le suivi des **ratios d'endettement** permet d'apprécier l'adéquation des financements obtenus sous forme d'emprunts par les agents économiques aux évolutions de l'économie réelle. La répartition par instruments des financements obtenus (crédits, titres de créance) fournit des indications sur les substitutions entre les différentes formes d'endettement.

Endettement des agents non financiers 20

1. Endettement des agents non financiers

	Encours en fin de période (valeur nominale, en milliards d'euros)		Taux de croissance annuel (en %)	
	2015	2016	2015	2016
Endettement des agents non financiers	4 817,9	4 997,0	3,9	3,7
Ménages et ISBLSM ¹	1 218,4	1 265,4	3,2	3,9
Sociétés non financières	1 501,5	1 584,4	5,7	5,5
Administrations publiques ²	2 098,0	2 147,2	3,0	2,3
Crédits auprès des institutions financières³	2 464,8	2 549,3	3,5	3,4
Ménages et assimilés	1 218,4	1 265,4	3,2	3,9
Sociétés non financières	948,1	990,4	4,8	4,5
Administrations publiques	298,4	293,5	1,2	-1,6
Dépôts au passif du Trésor⁴	39,1	36,5	2,8	-6,6
Financements de marché	2 314,0	2 411,2	4,2	4,2
Sociétés non financières	553,4	594,0	7,3	7,3
Titres de créance à court terme	32,2	32,6	14,1	1,4
Titres de créance à long terme	521,2	561,3	6,9	7,7
Administrations publiques	1 760,6	1 817,2	3,3	3,2
Titres de créance à court terme	178,4	168,0	-9,4	-5,8
Titres de créance à long terme	1 582,2	1 649,2	4,9	4,2

1. Institutions sans but lucratif au service des ménages.

2. Dette publique au sens de Maastricht.

3. Institutions financières monétaires et autres intermédiaires financiers (organismes de titrisation, etc.).

4. Dépôts auprès du Trésor pour toutes les contreparties autres que les administrations publiques.

Sources : Banque de France ; Insee, comptes nationaux, base 2010.

2. Ratios de dette des agents non financiers

